



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 18 décembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 décembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme PILLOTTI M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD à M. DELIPERI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHU, Mme SANNA à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. HABANI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-21200046-20171218-2017\_303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 18 décembre.2017**

**Délibération N°2017/303**

**Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Municipal, Trésorier du Grand Ajaccio - Régie avec autonomie financière du port Charles-Ornano**

**M. le maire expose à l'assemblée :**

L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de Trésorier municipal et l'autorise à fournir aux collectivités territoriales des prestations d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, Madame Nathalie SKRZYNSKI a assuré les fonctions de Trésorier du Grand Ajaccio par intérim.

Depuis le 1er avril 2017, Monsieur Régis BERNARD occupe le poste de Trésorier du Grand Ajaccio.

Mme SKRZYNSKI et M. BERNARD remplissent les conditions pour percevoir l'indemnité de conseil.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017 de la régie à autonomie financière du port, chapitre 011, article 6225, ligne de crédit 7372.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le Maire à accorder l'indemnité de conseil à

- Madame Nathalie SKRZYNSKI Trésorier du Grand Ajaccio par intérim, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017,
- Monsieur Régis BERNARD, Trésorier du Grand Ajaccio, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et jusqu'à la fin de ses fonctions.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à cette attribution.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget primitif 2017 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano, article 6225, ligne de crédit 7372.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**TRANSMIS AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Mme Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu le budget primitif 2017 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano,  
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du port Charles-Ornano en date du 6 novembre 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre 2017,

**DECIDE**

**A L'unanimité de ses membres présents et représentés**

D'autoriser Monsieur le maire à accorder l'indemnité de conseil à

- Madame Nathalie SKRZYNSKI Trésorier du Grand Ajaccio par intérim, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017,

- Monsieur Régis BERNARD, Trésorier du Grand Ajaccio, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et jusqu'à la fin de ses fonctions.

**AUTORISE**

Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à cette attribution.

**DIT**

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget primitif 2017 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano, article 6225, ligne de crédit 7372.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**